Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_132-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_132

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_132-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_132

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Tarifs périscolaires, extrascolaires et de la restauration - Année 2026/2027

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Éducation, enfance et jeunesse en date du 7 avril 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré souhaite baisser les tarifs des accueils de loisirs municipaux afin de rendre l'offre de loisirs plus accessible aux familles avec des revenus modestes, en particulier pendant les vacances scolaires ;

Considérant que la Ville de Vitré souhaite aussi organiser, en juillet 2026, un mini-séjour pour les enfants âgés de 8 à 11 ans, avec deux nuitées ;

Considérant que la Ville de Vitré souhaite, par ailleurs, maintenir, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs périscolaires (accueil périscolaire du matin, pause méridienne et accueil périscolaire du soir dans les 4 écoles publiques) et les tarifs de restauration, pratiqués pendant l'année 2025/2026, ce afin de protéger le pouvoir d'achat des familles vitréennes ;

Considérant que ces tarifs, modulés en fonction du quotient familial, restent très accessibles pour les familles et permettent de proposer, à l'ensemble des bénéficiaires de la restauration collective, un repas équilibré et financièrement abordable ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tarifs périscolaires et extrascolaires, ainsi que les tarifs de restauration, applicables du 6 juillet 2026 au 31 août 2027 et tels que détaillés en annexe.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 1

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.